

Montant Net Social : Nouvelle mention du bulletin de salaire au 01/07/2023

Le 15/06/2023
Par Club Social Cabex

N° 40



LETTRE D'INFO



Chères clientes, chers clients,

Le gouvernement annonce l'apparition du "montant net social" sur les bulletins de paie pour simplifier les démarches des allocataires.

Les bulletins de paie français vont comporter une nouvelle mention, le "**montant net social**" à partir du **1er juillet 2023**. Le but de cette modification est de simplifier les démarches des allocataires pour évaluer leurs droits à certaines prestations sociales telles que le RSA ou la prime d'activité, et de lutter contre le "non-recours" à ces prestations. Les informations claires sur le montant exact à déclarer seront indiquées sur le bulletin de paie pour aider les Français qui en ont besoin. Jusqu'à présent, les allocataires devaient eux-mêmes calculer le revenu net à déclarer.

Cette réforme devrait réduire les risques d'erreur dans les déclarations de ressources et donc les indemnités ou les rappels de prestations, sources d'insécurité financière pour les allocataires. Le "montant net social" s'inscrit dans le projet de "solidarité à la source" du gouvernement qui vise à lutter contre le non-recours aux prestations sociales.

À l'horizon 2024, les caisses sociales enverront un formulaire prérempli aux bénéficiaires potentiels d'aide sociale sur la base de ce montant net social.

Le gouvernement lancera également un appel à projets pour l'expérimentation de "territoires zéro non-recours". Les projets locaux déjà impliqués dans la lutte contre le non-recours pourront être sélectionnés et testés à une plus grande échelle avant une éventuelle généralisation.

Votre expert-comptable est là pour vous renseigner, n'hésitez pas à le contacter !



